

Commission des Finances

Procès-verbal de la réunion du 05 novembre 2024

Ordre du jour :

1. Approbation des projets de procès-verbal des réunions du 17 juillet 2024 et du 24 septembre 2024

2. 8444 Projet de loi concernant le budget des recettes et des dépenses de l'État pour l'exercice 2025 et modifiant :
 - 1° la loi modifiée du 4 décembre 1967 concernant l'impôt sur le revenu ;
 - 2° la loi modifiée du 17 décembre 2010 fixant les droits d'accise et les taxes assimilées sur les produits énergétiques, l'électricité, les produits de tabacs manufacturés, l'alcool et les boissons alcooliques ;
 - 3° la loi modifiée du 8 juin 1999 sur le budget, la comptabilité et la trésorerie de l'État ;
 - 4° la loi modifiée du 14 décembre 2016 portant création d'un Fonds de dotation globale des communes ;
 - 5° la loi modifiée du 21 décembre 1998 concernant le budget des recettes et des dépenses de l'État pour l'exercice 1999 ;
 - 6° la loi modifiée du 29 avril 2014 concernant le budget des recettes et des dépenses de l'État pour l'exercice 2014 ;
 - 7° la loi modifiée du 7 août 2023 relative au logement abordable ;
 - 8° la loi du 22 mai 2024 portant introduction d'un paquet de mesures en vue de la relance du marché du logement ;
 - 9° la loi modifiée du 19 décembre 2014 relative 1) aux mesures de soutien pour les artistes professionnels indépendants et pour les intermittents du spectacle 2) à la promotion de la création artistique ;
 - 10° la loi modifiée du 28 juin 1976 portant réglementation de la pêche dans les eaux intérieures ;
 - 11° la loi modifiée du 21 novembre 1984 portant approbation de la Convention entre le Grand-Duché de Luxembourg, d'une part, et les Länder de Rhénanie-Palatinat et de la Sarre de la République Fédérale d'Allemagne, d'autre part, portant nouvelle réglementation de la pêche dans les eaux frontalières relevant de leur souveraineté commune, signée à Trèves, le 24 novembre 1975 ;
 - 12° la loi modifiée du 19 décembre 2008 relative à l'eau ;
 - 13° la loi modifiée du 27 mars 2018 portant organisation de la sécurité civile ;
 - 14° la loi modifiée du 19 mars 1988 concernant la sécurité dans les administrations et services de l'État, dans les établissements publics et dans les écoles ;
 - 15° la loi modifiée du 25 mars 2015 fixant le régime des traitements et les conditions et modalités d'avancement des fonctionnaires de l'État.et abrogeant :
 - 1° la loi modifiée du 24 juillet 2020 visant à mettre en place un fonds de relance et de solidarité et un régime d'aides en faveur de certaines entreprises ;

2° la loi modifiée du 19 décembre 2020 ayant pour objet la mise en place d'une contribution temporaire de l'État aux coûts non couverts de certaines entreprises

- Rapporteur : Madame Corinne Cahen

8445 Projet de loi relative à la programmation financière pluriannuelle pour la période 2024-2028

- Rapporteur : Madame Corinne Cahen

- Échange de vues avec des représentants du STATEC au sujet de la situation conjoncturelle et des dernières prévisions économiques

*

Présents : Mme Diane Adehm, M. Guy Arendt, M. Maurice Bauer, M. André Bauler, Mme Taina Bofferding, Mme Corinne Cahen, M. Franz Fayot, M. Patrick Goldschmidt, M. Laurent Mosar, M. Marc Spautz, Mme Sam Tanson

M. Tom Haas, Directeur du STATEC

M. Gabriel Gomes, M. Bastien Larue, du STATEC

Mme Ifeta Sabotic, du groupe parlementaire DP

Mme Nathalie Cailteux, Mme Caroline Guezennec, de l'Administration parlementaire

*

Présidence : Mme Diane Adehm, Présidente de la Commission

*

1. **Approbation des projets de procès-verbal des réunions du 17 juillet 2024 et du 24 septembre 2024**

Les projets de procès-verbal sont approuvés.

2. **8444 Projet de loi concernant le budget des recettes et des dépenses de l'État pour l'exercice 2025 (...)**

- **Rapporteur : Madame Corinne Cahen**

8445 Projet de loi relative à la programmation financière pluriannuelle pour la période 2024-2028

- **Rapporteur : Madame Corinne Cahen**

Au nom de la Commission des Finances, Madame la Présidente Diane Adehm (CSV), souhaite la bienvenue au nouveau Directeur du STATEC et le félicite pour son poste de directeur.

Le Directeur du STATEC et ses collaborateurs présentent la situation conjoncturelle et les prévisions du budget sur base du document *Powerpoint* repris en annexe. Le Directeur du

STATEC précise que la prochaine note de conjoncture sortira le 17 décembre 2024¹. Les prévisions présentées ici ont été élaborées en septembre dernier.

Situation conjoncturelle

Un représentant du STATEC apporte les informations supplémentaires suivantes au document présenté sur la situation conjoncturelle :

Page 3 : En comparaison avec les profils plats ou heurtés de l'an dernier, l'évolution de l'économie montre une reprise de l'activité début 2024 à la fois dans la zone euro et au Luxembourg.

Le PIB de la zone euro affiche +0,4% pour le 3^e trimestre et s'explique par une contribution très favorable de l'Irlande (dont les données du PIB sont très volatiles) et de la France (effet Jeux Olympiques). Sans ces deux pays, le PIB de la zone euro se situerait entre 0,2% et 0,3%.

Page 4 : Les enquêtes de conjoncture en zone euro signalent une stagnation de l'activité au 3^e trimestre et début du 4^e trimestre avec une retombée sous le niveau de 50 points qui marque la différence entre contraction et expansion de l'activité.

Page 5 : Au Luxembourg, la variation trimestrielle du PIB en fonction des différentes branches d'activités montre

- un rebond des services non financiers sur les deux premiers trimestres de 2024,
- une contribution positive du secteur financier au premier trimestre de 2024, soit une amélioration par rapport à l'année dernière où le secteur financier avait plombé le volume d'activité,
- des résultats tirés vers le bas par le secteur de la construction depuis le début de 2023,
- une contribution toujours positive des activités non marchandes.

Page 6 : Les dernières enquêtes mensuelles datant d'octobre montrent qu'au Luxembourg, la confiance des entreprises est assez basse, soit en dessous de sa moyenne historique pour la plupart des branches. Depuis le début de 2022 (entrée en guerre de la Russie contre l'Ukraine et crise énergétique qui a suivi), la chute la plus impressionnante concerne le secteur de la construction. Le moral était très élevé auparavant et on ne note pas de signes de redressement pour l'instant à l'approche de 2025. La tendance semble un peu meilleure dans l'industrie et les services non financiers qui ont bien soutenu la croissance durant les premiers trimestres, mais qui montrent une certaine inflexion depuis l'été. Ces tendances sont également observées dans les autres pays d'Europe.

Page 7 : L'inflation se résorbe un peu partout en Europe, y compris au Luxembourg. Les prix des services soutiennent encore l'inflation aujourd'hui. La crise énergétique a fortement contribué à la hausse des prix en 2022. Les prix de l'énergie impactent de façon décalée toute une série d'autres produits, comme les prix de l'alimentation. À partir de 2023, les prix sont tirés vers le bas et le faible taux d'1% d'inflation constaté en octobre 2024 n'était plus apparu depuis longtemps.

Au Luxembourg, le coût salarial a progressé plus vite que l'inflation. L'écart s'est fortement creusé en 2023, en raison de trois indexations successives. Dans la zone euro, les salaires ont augmenté moins vite par rapport à l'inflation, mais avec un rattrapage sur la dernière période. En raison du mécanisme d'indexation automatique, le lien entre salaires et inflation est beaucoup plus direct au Luxembourg que dans l'ensemble de la zone euro.

¹ Entretemps, la date a été décalée au 20 décembre 2024.

Page 8 : L'emploi ralentit sauf dans les services non marchands (administration, éducation, défense, etc.) où la progression est toujours bonne. On note une inflexion depuis le début de 2023 dans les services financiers et marchands, de même qu'une baisse des effectifs dans le secteur de la construction, soit un peu plus de 3 000 emplois perdus dans cette branche depuis fin 2022 jusque maintenant au Luxembourg. Dans l'industrie, des pertes d'effectifs sont également constatées, mais moins prononcées.

Page 9 : Comme pour les années précédentes, les recettes fiscales sont encore largement stimulées cette année par les impôts sur les sociétés. Les impôts sur les ménages contribuent fortement à la croissance des recettes, entre 13% et 14% sur les neuf premiers mois de 2024.

Prévisions élaborées en septembre

Un représentant du STATEC apporte les informations supplémentaires suivantes au document présenté sur les prévisions :

Page 11 : L'activité économique est toujours au ralenti. Pour la zone euro, la croissance économique prévue pour 2025 se situe à un faible niveau, mais les prévisions d'inflation devraient converger vers la cible des 2% en 2025. L'inflation semble derrière nous.

Page 12 : En 2023, au Luxembourg, la faible croissance est surtout liée au solde extérieur très défavorable, avec notamment de faibles exportations de services financiers.

En 2024, l'amélioration des exportations de services financiers bénéficie à la croissance économique. Les importations restant faibles, le solde extérieur se montre favorable. Cependant, au vu des taux d'intérêts élevés, les investissements tirent la croissance vers le bas.

En 2025, les prévisions indiquent une reprise économique soutenue par les investissements à la suite d'une baisse attendue des taux d'intérêts. De son côté, la contribution du solde extérieur diminuera en raison d'une augmentation des importations.

Page 13 : Les prévisions indiquent que l'inflation semble passée, avec un ralentissement plus prononcé au cours des trois derniers mois. Les chiffres d'octobre sont inférieurs à 1%, ce qui n'était plus arrivé depuis plus de 3 ans et demi.

Au niveau de la zone euro, on constate un ralentissement similaire qui s'est produit plus rapidement que prévu. Pour le Luxembourg, on serait proche de la cible de 2% pour 2024. En 2025, avec la levée partielle des mesures sur l'énergie, un léger rebond de l'inflation pourrait avoir lieu en raison de l'ajustement du prix de l'énergie électrique. En 2026, l'inflation serait en dessous de la cible de 2%.

Le coût salarial moyen en termes réels au Luxembourg demeure élevé par rapport aux pays voisins. Néanmoins, l'écart avec les pays voisins reste constant.

Page 14 : Le marché du travail peine à se rétablir et les prévisions en 2024 montrent une évolution très faible par rapport à la moyenne historique. Une reprise, même modeste, du marché du travail est attendue en 2025-2026, après deux années de croissance très faible. En revanche, le taux de chômage resterait élevé.

Page 15 : résumé : L'activité économique reste au ralenti en 2024 avec une reprise attendue pour 2025. La croissance de l'emploi est autour de 1% en 2024 avec une modeste reprise pour 2025. Le taux de chômage resterait relativement élevé par rapport à la moyenne historique.

L'inflation au taux de 2% en 2024 connaîtrait un léger rebond en 2025 avant de redescendre ensuite. Au vu de l'évolution du prix à la consommation durant les derniers mois, de nouvelles prévisions d'inflation seront légèrement révisées à la baisse en 2024 et en 2025 pour intégrer les observations des trois derniers mois.

Une révision plus importante de l'échelle mobile des salaires aura lieu pour 2024, celle-ci sera plus faible que prévue puisqu'une indexation avait été anticipée pour fin 2024.

**

Échange de vues :

Au cours de l'échange de vues qui suit ces présentations, les membres de la Commission abordent plusieurs sujets. De cet échange, il y a lieu de retenir les points suivants :

Prévisions sur l'évolution des recettes fiscales

M. André Bauler (DP) fait référence au terme « encore » du titre « Une progression des recettes fiscales encore largement stimulée par les impôts sur les sociétés » de la page 9 de la présentation sur la situation conjoncturelle. Il se demande si cela sous-entend une évolution durable ou une évolution occasionnelle des recettes fiscales en lien avec les impôts sur les sociétés, et s'il est possible d'obtenir davantage de précisions à ce sujet.

Le Directeur du STATEC informe qu'une répartition est faite entre les avances des entreprises, souvent cycliques, et leurs soldes qui sont plus volatils et de plus en plus difficiles à prévoir. Durant les dernières années, des soldes exceptionnels ont été enregistrés, mais ceux-ci sont le fruit d'événements qui se sont produits antérieurement, car il existe toujours un décalage de plusieurs années dans les impositions.

Par ailleurs, l'orateur fait remarquer que des discussions constructives sont en cours avec l'administration fiscale pour ce qui concerne un meilleur échange de données fiscales (une liste de données les plus utiles a été établie) permettant d'établir des prévisions fiables, sans pour autant mettre en jeu le respect du secret fiscal. De telles prévisions plus fiables pourraient également profiter à l'administration fiscale.

En attendant l'avis juridique sur un éventuel cadre législatif plus approprié, ils sont en train de développer ensemble un modèle leur permettant de travailler sur les données disponibles et faciles à obtenir afin de réaliser de meilleures prévisions.

À une question de Mme Sam Tanson (déi gréng), le Directeur du STATEC confirme qu'ils n'ont pas encore reçu le retour des juristes du ministère de l'Économie, des PME, de l'Énergie et du Tourisme sur un cadre législatif approprié concernant l'échange de données fiscales. L'orateur peut toutefois déjà communiquer à la Commission des Finances la liste des données spécifiques dont le STATEC aurait besoin pour améliorer ses statistiques.

M. Franz Fayot (LSAP) rappelle l'échange récent avec l'Administration des contributions directes (ACD) concernant les recettes des impôts sur les sociétés au cours duquel ont été évoqués l'impact positif des résultats du secteur bancaire (en lien avec la hausse des taux d'intérêts), ainsi que celui de recettes post-COVID de certaines sociétés.

Il demande si la future loi du « once only » aura une incidence sur l'échange d'informations entre l'ACD et le STATEC (vu le caractère plutôt facultatif de la collaboration entre institutions prévue dans cette future loi).

Le Directeur du STATEC répond que le cadre légal de l'échange d'informations entre le STATEC et les administrations fiscales existe déjà depuis un certain temps, mais qu'il peut être interprété de façon différente. Il ne semblerait pas que la future loi du « once only » puisse apporter une nouveauté quelconque à ce sujet.

Au vu des nombreux problèmes d'accès à certaines informations qui existaient autrefois entre le STATEC et l'ACD en raison notamment du secret fiscal, M. Franz Fayot (LSAP) s'interroge également quant au statut de la bonne entente actuelle.

Le Directeur du STATEC confirme que l'esprit du moment est très constructif entre le STATEC et le nouveau directeur de l'administration fiscale. Il existe néanmoins des interprétations divergentes sur les données à partager selon la législation en vigueur. Telle donnée est-elle administrative ou fiscale ? Faut-il procéder à des modifications dans la législation ou attendre un avis juridique quant au partage de certaines données ? De telles questions sont à l'ordre du jour, nous informe l'orateur. Mais, précise-t-il, cela ne les empêche pas de poursuivre leur travail dans un esprit constructif avec l'ACD afin d'élaborer un nouveau modèle de prévision permettant une meilleure visibilité sur les prévisions des recettes fiscales.

Reprise de l'emploi

Pour répondre à une question de M. Franz Fayot (LSAP) sur la reprise de l'emploi, un représentant du STATEC se réfère aux pages présentées concernant la conjoncture. Il indique que la reprise de l'emploi inclut deux composantes en décalage. En effet, l'augmentation du taux d'emploi résultera, d'une part, de la reprise des services qui s'est améliorée au cours des deux derniers trimestres, ce qui aura un impact positif sur l'ensemble de l'économie et, d'autre part, de la reprise prévue en 2025 du secteur de la construction (découlant d'une baisse des taux d'intérêt).

M. Marc Spautz (CSV) fait référence au graphique de la page 14 concernant l'emploi total en baisse et se demande s'il existe des données concernant, d'une part, le manque de personnel dans certains secteurs d'activités (il cite pour exemple le secteur de la santé) et, d'autre part, le manque de qualification des demandeurs d'emploi. De même, l'orateur s'interroge si la baisse est également liée à une tendance constatée auprès des frontaliers belges et allemands qui préfèrent rester dans leur pays, car l'intérêt financier de travailler au Luxembourg ne leur semble plus aussi attractif.

Un représentant du STATEC précise qu'historiquement, une croissance de l'emploi entre 2% et 3% au Luxembourg est nécessaire pour faire baisser le chômage. Une croissance d'1% n'est pas suffisante, au vu de la croissance de la population, mais également au vu d'autres facteurs, comme l'inadéquation entre les profils recherchés et ceux des chômeurs. Malgré la progression du chômage, les difficultés de recrutement constatées en 2022 ont été moins importantes par la suite. Toutefois, dans des branches comme la construction, entre 20% et 25% des entreprises continuent à signaler des difficultés de recrutement. Il est précisé que la baisse de l'emploi dans le secteur de la construction a ralenti au cours du troisième trimestre 2024.

À une question de Mme la Présidente Diane Adehm (CSV), le représentant du STATEC répond qu'il n'est pas évident de constater une corrélation entre la croissance de la population, l'augmentation du taux d'emploi et la hausse du chômage. À titre d'exemple, il indique qu'une personne qui décide de s'installer au Luxembourg pour occuper un poste vient souvent accompagnée d'un(e) partenaire qui est, pour sa part, en recherche d'un emploi.

Publication tardive des chiffres par le Luxembourg

À une question soulevée par Mme Sam Tanson (déi gréng) au sujet de la publication tardive des chiffres relatifs au PIB par le Luxembourg, un représentant du STATEC confirme que le Luxembourg publie effectivement ses premières estimations pour le 3^e trimestre un peu plus tard que d'autres pays de la zone euro, soit le 6 décembre cette année. Une des raisons de cette publication tardive vient du délai d'obtention de certaines données administratives, comme celles des chiffres d'affaires, à savoir jusqu'à trois mois de décalage par rapport à d'autres pays. L'orateur signale toutefois que le Luxembourg, ainsi que d'autres pays de l'UE, disposent d'une dérogation pour une publication tardive de leurs chiffres respectifs.

Contribution à la croissance

En réponse à plusieurs questions de Mme Sam Tanson (déi gréng), un représentant du STATEC explique qu'une baisse des investissements résidentiels (logements) et des investissements en équipements d'industrie a été constatée en 2024.

En 2025, la diminution des taux d'intérêt pourrait donner lieu à un terrain plus favorable aux investissements, notamment résidentiels, mais également dans les machines, car les coûts de financement seront moins élevés.

Les investissements dans les machines devraient reprendre au cours du prochain semestre pour atteindre un niveau de normalisation en 2025 après le déclin des activités des dernières années. Pour les entreprises, non seulement la baisse des taux d'intérêt, mais également la reprise des activités qui entraîne des investissements supplémentaires devraient participer à la croissance.

Pour 2026, il est attendu que les investissements progressent moins vite (en raison d'une baisse des taux d'intérêt moins conséquente qu'en 2025).

Impôt sur le revenu des collectivités

M. Laurent Mosar (CSV) signale que 78% des recettes de l'impôt sur le revenu des collectivités (IRC) proviennent de la place financière et constate donc que la dépendance de l'État du secteur financier a tendance à augmenter. Il souhaite savoir si cette tendance est de nature conjoncturelle ou plutôt structurelle.

Le Directeur du STATEC explique que la croissance du secteur financier (PIB réel), qui représente environ 80% des recettes d'impôts, a plutôt été freinée ces dernières années (diminution du volume des crédits), mais que, comme le PIB nominal, en lien avec la hausse des taux d'intérêt, a augmenté, les recettes de ce secteur ont continué à évoluer positivement. À l'heure actuelle, la croissance des recettes du secteur financier est donc plutôt le résultat d'une tendance conjoncturelle.

M. Laurent Mosar (CSV) souhaite, en outre, connaître l'appréciation du STATEC sur les éventuels effets de l'impôt minimum sur les sociétés sur les recettes de l'État.

Le Directeur du STATEC confirme que la préparation d'une étude sur cette thématique est à l'ordre du jour, mais qu'il leur manque encore certaines données pour effectuer cette analyse en profondeur. Il attire l'attention sur la complexité de la tâche, notamment du fait que la réaction des entreprises face à l'impôt minimum est difficilement prévisible.

Calcul du taux de chômage

À la question soulevée par Monsieur Patrick Goldschmidt (DP), le Directeur du STATEC informe que le taux de chômage ne comprend pas les travailleurs non-résidents ou frontaliers, car il s'agit d'un concept national, calculé par pays (le calcul du taux de chômage est basé sur

la notion de population active qu'il serait difficile à estimer s'il fallait inclure les régions frontalières). Les travailleurs non-résidents qui se sont inscrits à l'Adem après avoir perdu leur travail au Luxembourg ne sont pas non plus comptabilisés dans le taux de chômage pour le Luxembourg.

Les chiffres publiés par l'ADEM en septembre 2024 indiquaient 3 110 postes vacants, 17 733 chômeurs et 2 941 demandeurs d'emploi non-résidents disponibles.

M. Franz Fayot (LSAP) pense que le taux de chômage serait probablement plus élevé si l'on y incluait les chômeurs frontaliers.

À la suite de l'intervention de Mme Sam Tanson (déi gréng) concernant les plus de 3 000 emplois perdus du secteur de la construction, un représentant du STATEC informe que dans cette branche, il s'agit surtout de travailleurs résidents. L'orateur précise aussi qu'au moins un tiers de la hausse du nombre des chômeurs inscrits à l'Adem depuis 2023 provient du secteur de la construction.

M. Marc Spautz (CSV) est d'avis que lorsqu'une usine ferme au Luxembourg, 10% des personnes perdant leur emploi sont des résidents et que l'on ne retrouve pas les 90% de frontaliers dans les statistiques luxembourgeoises.

Mme Sam Tanson (déi gréng) est d'avis pour sa part que les statistiques luxembourgeoises sont faussées lorsque par exemple certaines personnes qui viennent vivre dans la Grande Région pour travailler au Luxembourg se retrouvent au chômage, d'autant plus si ces personnes s'inscrivent au chômage au Luxembourg.

À propos de l'emploi intérieur brut, M. Marc Spautz (CSV) fait remarquer que selon les statistiques européennes, le Luxembourg détient une bonne position au niveau des salaires moyens et de l'emploi, notamment grâce aux frontaliers. L'orateur précise néanmoins que le Luxembourg ne paie pas directement les indemnités de chômage aux frontaliers, car il existe des accords d'échange entre les fonds pour l'emploi du Luxembourg et ceux des pays frontaliers. Ceci pourrait être une explication quant à l'absence de chômeurs frontaliers dans les statistiques du Luxembourg.

Un représentant du STATEC fait remarquer que le marché du travail au Luxembourg est analysé dans son ensemble. Il fait référence à un article paru dans le « Conjoncture Flash » d'août 2024², où il est mentionné que la progression au niveau des travailleurs frontaliers belges et allemands avait stagné, voire diminué sur les derniers trimestres, mais continuait à monter pour les frontaliers français.

L'orateur ajoute que la forte composante frontalière joue sur beaucoup d'indicateurs au Luxembourg, tels que le PIB par tête qui est très élevé au Luxembourg, mais dont l'estimation provient en fait de l'activité à la fois des résidents et des non-résidents.

Mme Corinne Cahen (DP) en revient aux statistiques et se demande s'il est possible de savoir combien de personnes non-résidentes sont inscrites à l'Adem et mettre cela en rapport avec les 515 000 travailleurs salariés au Luxembourg. Elle reconnaît néanmoins qu'il est compliqué de manier ces chiffres avec le taux de chômage.

Le Directeur du STATEC rappelle encore que le taux de chômage est un concept national. Dès lors, les statistiques de ce taux ne peuvent être considérées comme des données faussées.

² <https://statistiques.public.lu/fr/publications/series/conjoncture-flash/2024/08-24-conjflash.html>

À la question de M. Franz Fayot (LSAP) pour obtenir plus de visibilité sur les données d'emploi et de chômage, le Directeur du STATEC fait remarquer que l'ADEM publie des chiffres absolus concernant les travailleurs de la Grande Région, mais ces chiffres ne peuvent servir pour évaluer le taux de chômage au Luxembourg.

Annexe :

Présentation préparée par le STATEC en vue de la réunion de la Commission

Procès-verbal approuvé et certifié exact



Présentation à la Commission Finance et Budget de la Chambre des Députés

05.11.2024

STATEC

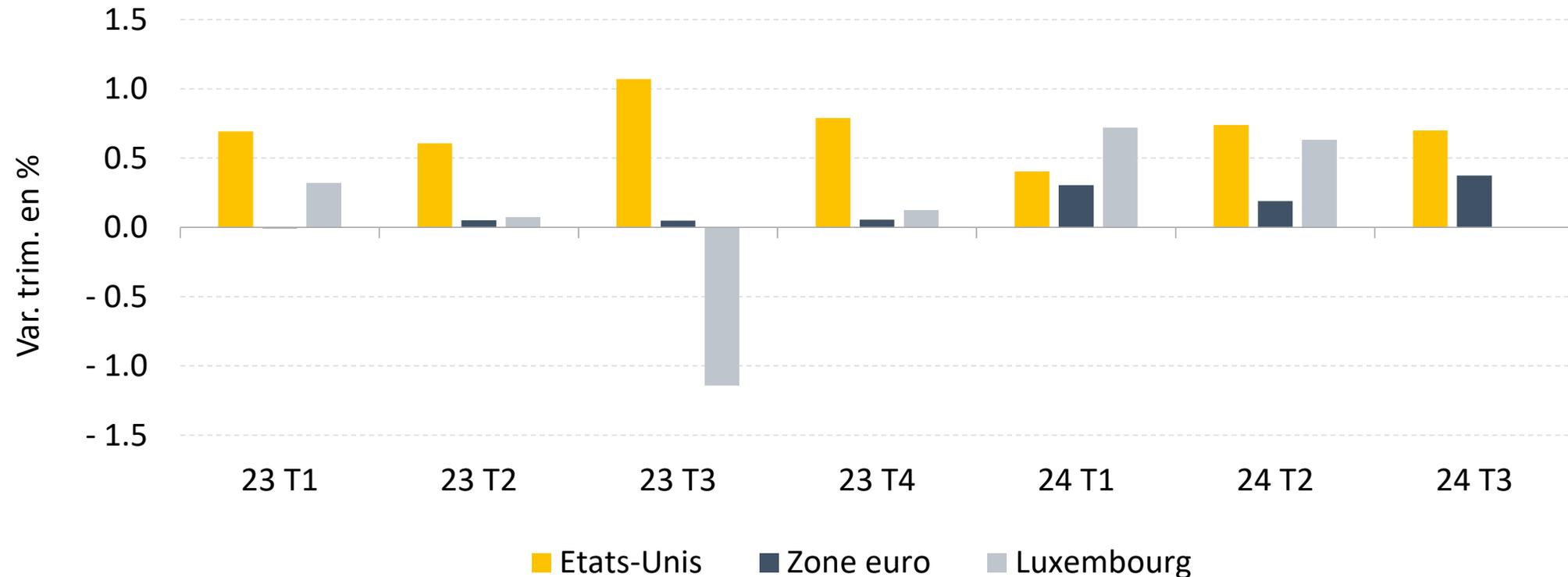
1



Situation conjoncturelle

Reprise de l'activité en zone euro et au Luxembourg

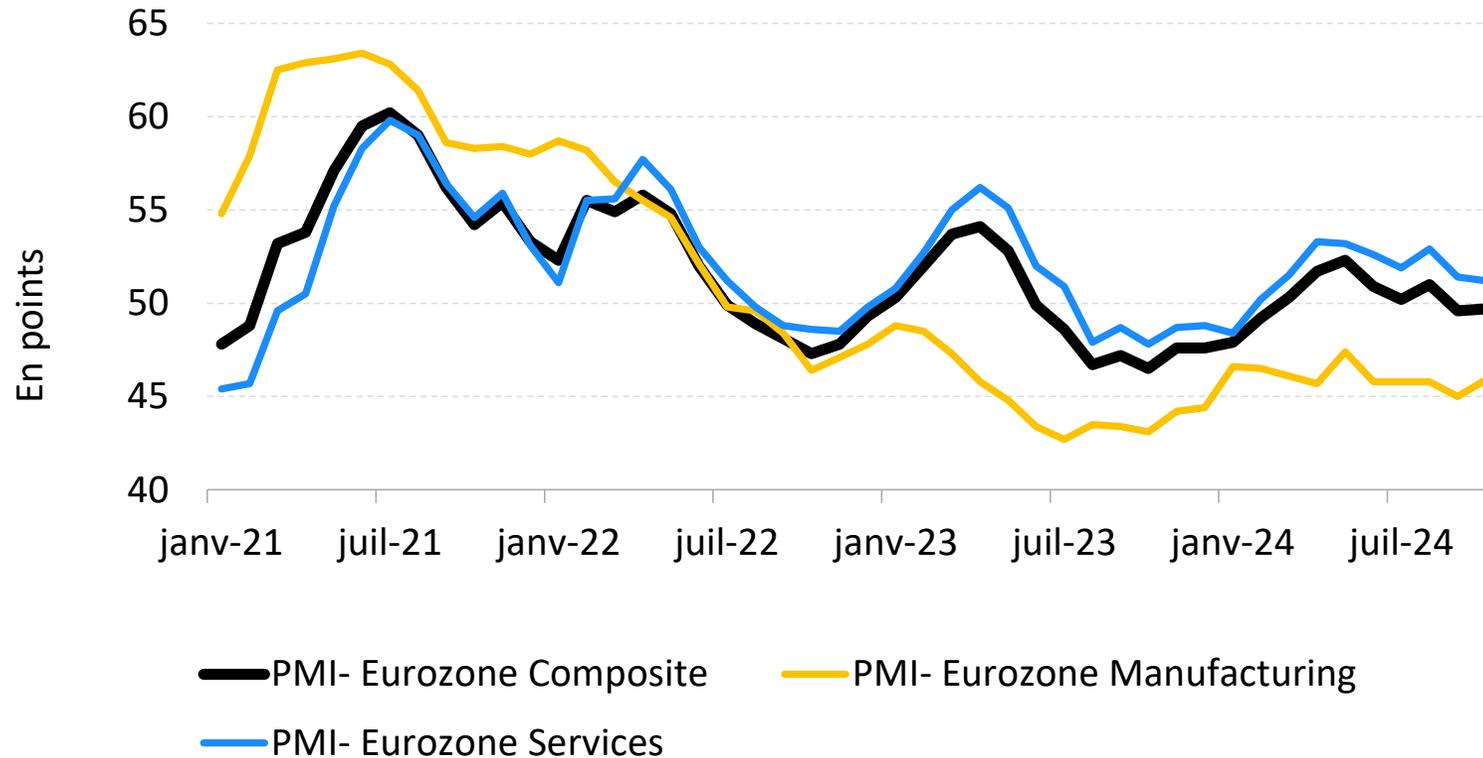
Evolution du PIB en volume



Sources: Eurostat, STATEC

Les enquêtes de conjoncture envoient des signaux peu favorables au 3^e trimestre en zone euro

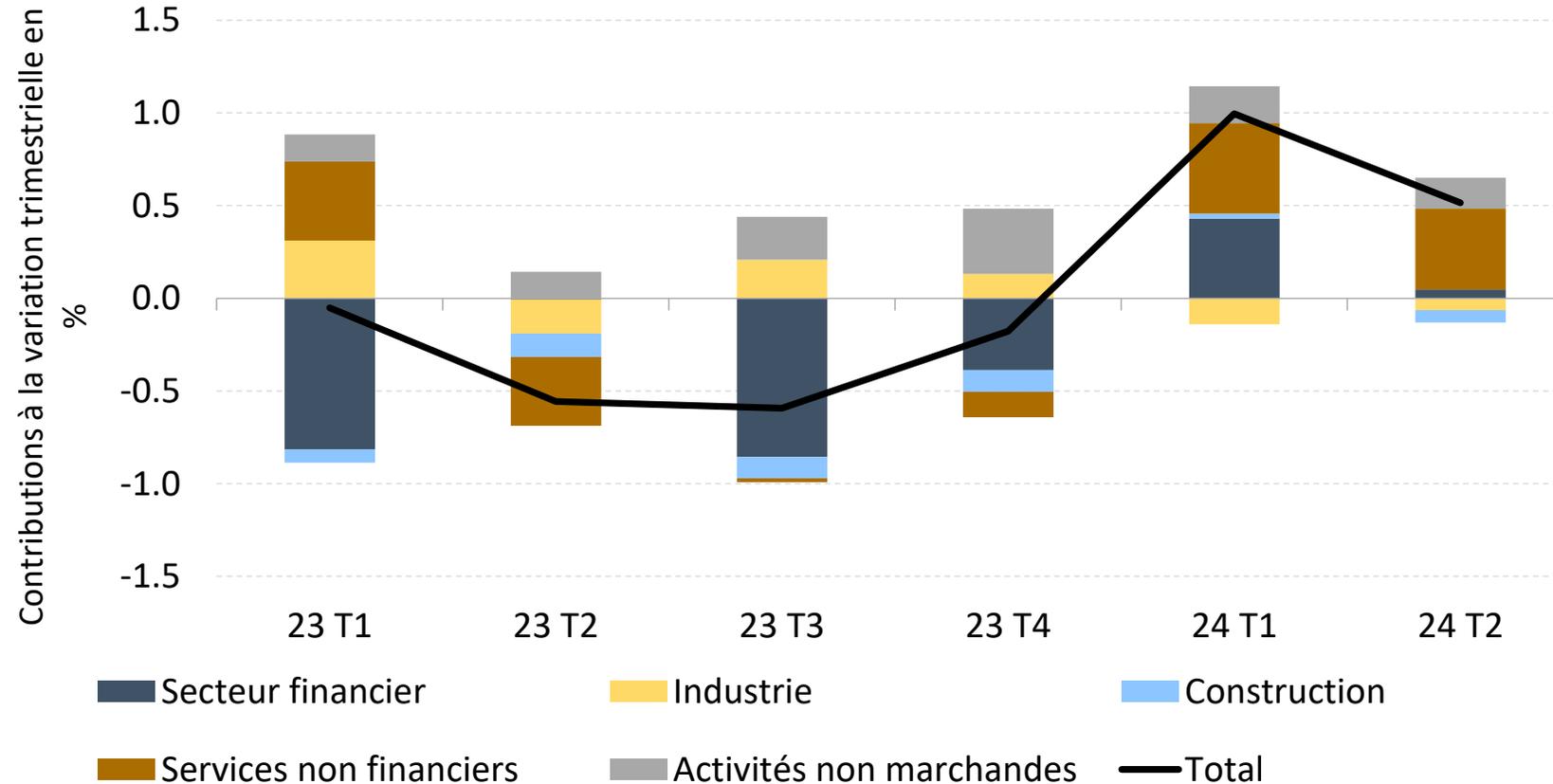
Indices PMI pour la zone euro



Sources: HCOB, S&P Global (dernier point : octobre 2024)

Du mieux pour l'activité des services du Luxembourg au 1^{er} semestre 2024

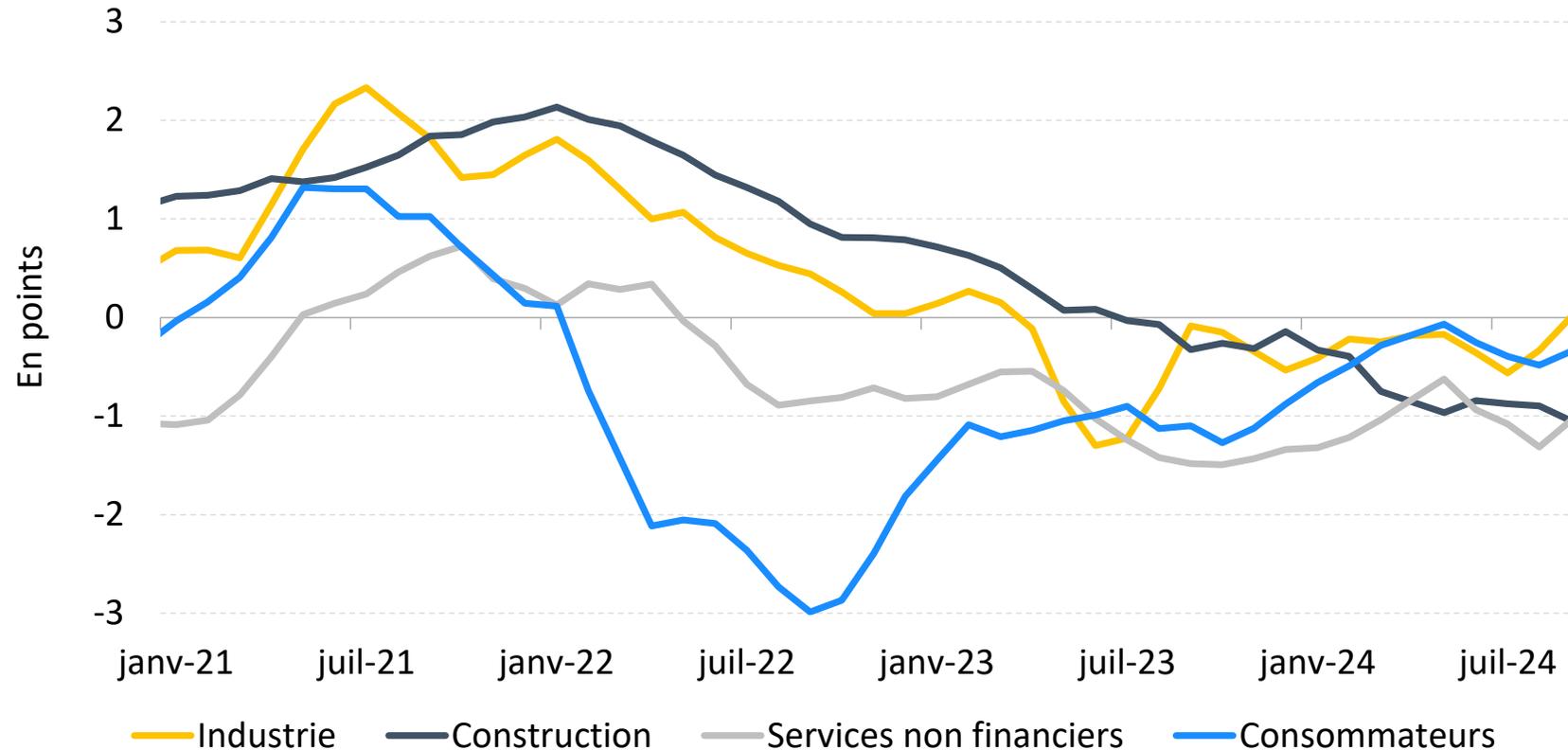
Evolution de la valeur ajoutée en volume par branche



Source: STATEC

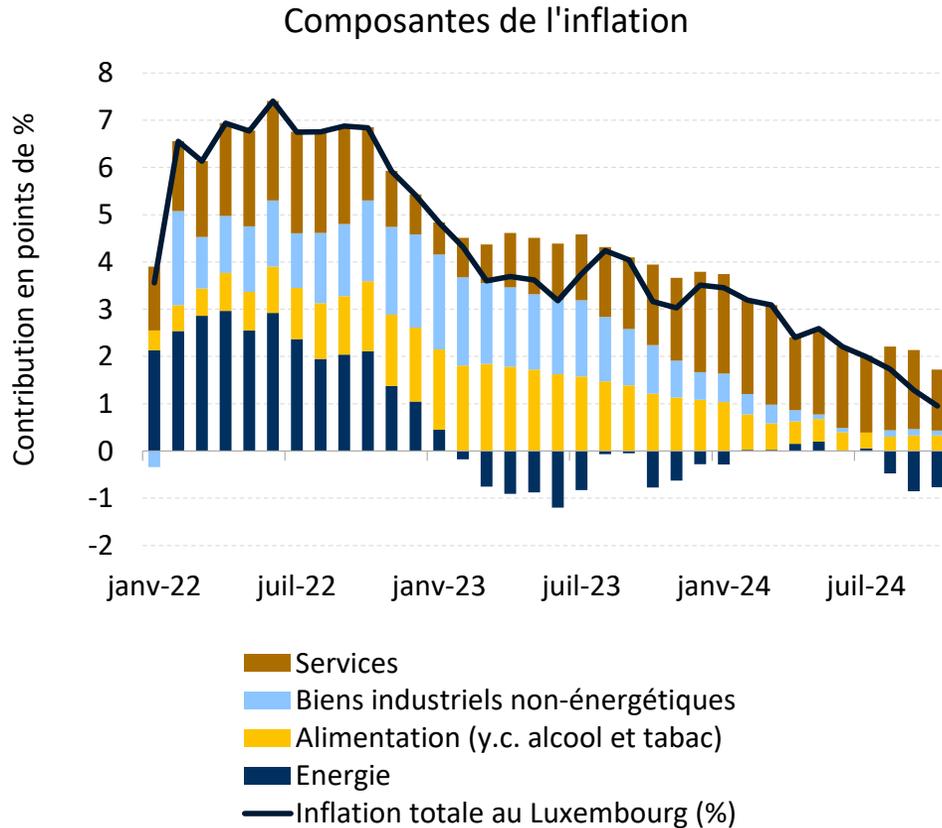
Le moral des entreprises peine à se redresser

Enquêtes de conjoncture - indicateurs de confiance

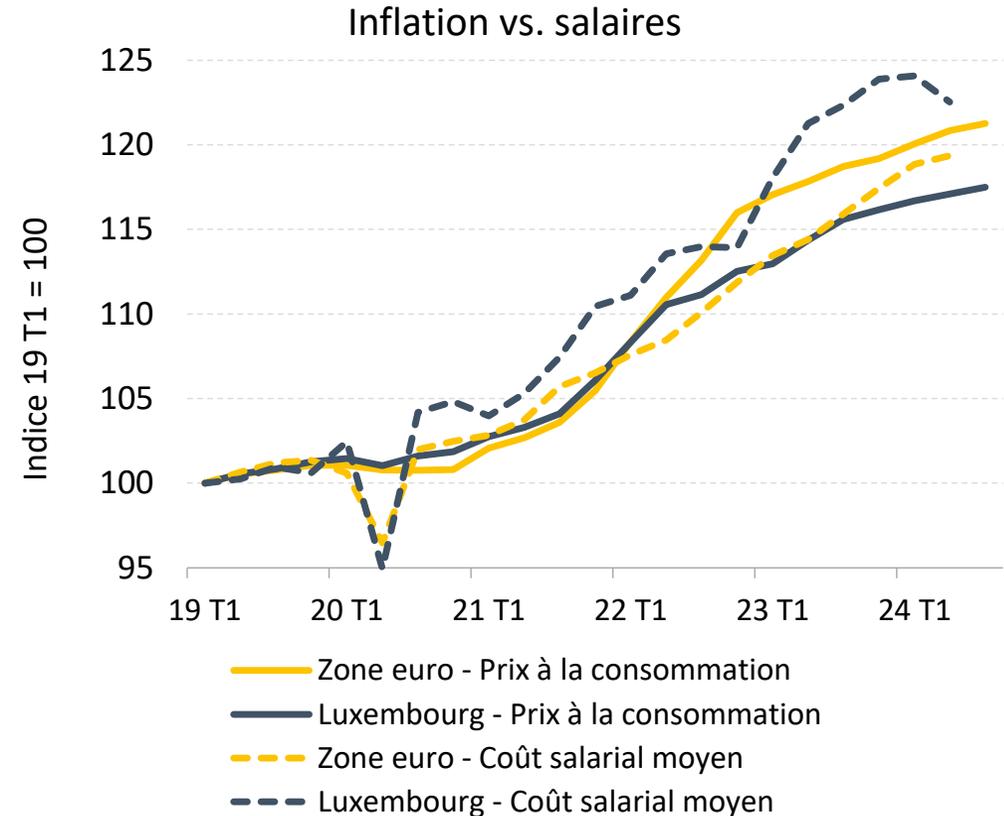


Source : STATEC (données centrées-réduites, lissées sur 3 mois)

L'inflation reflue, l'écart entre salaires et prix à la consommation se réduit



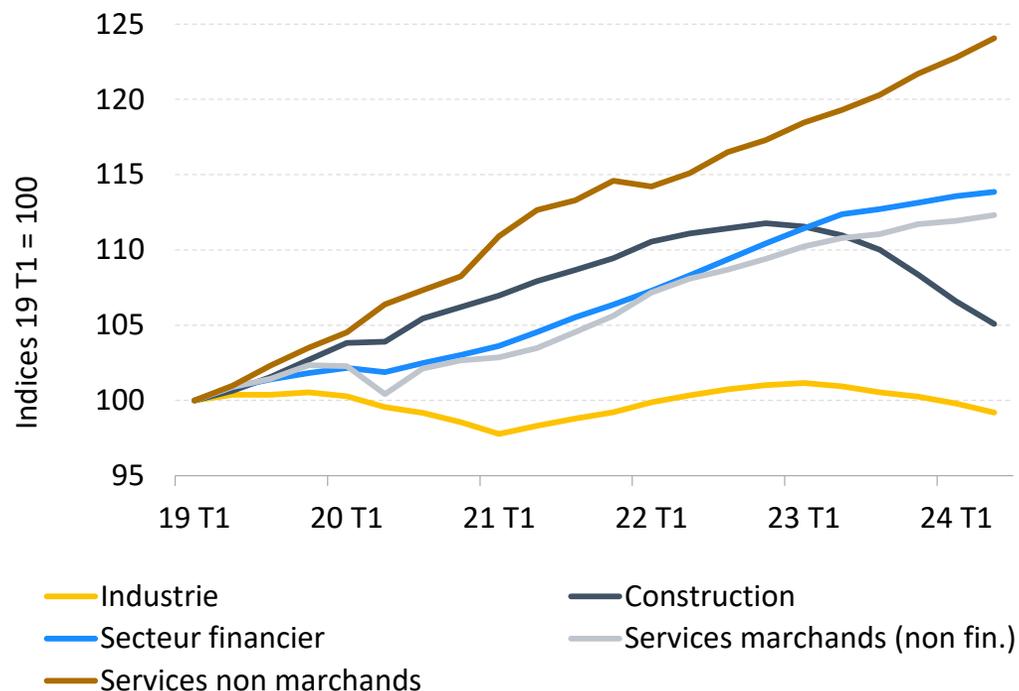
Source: STATEC



Sources: STATEC, Eurostat (données désaisonnalisées)

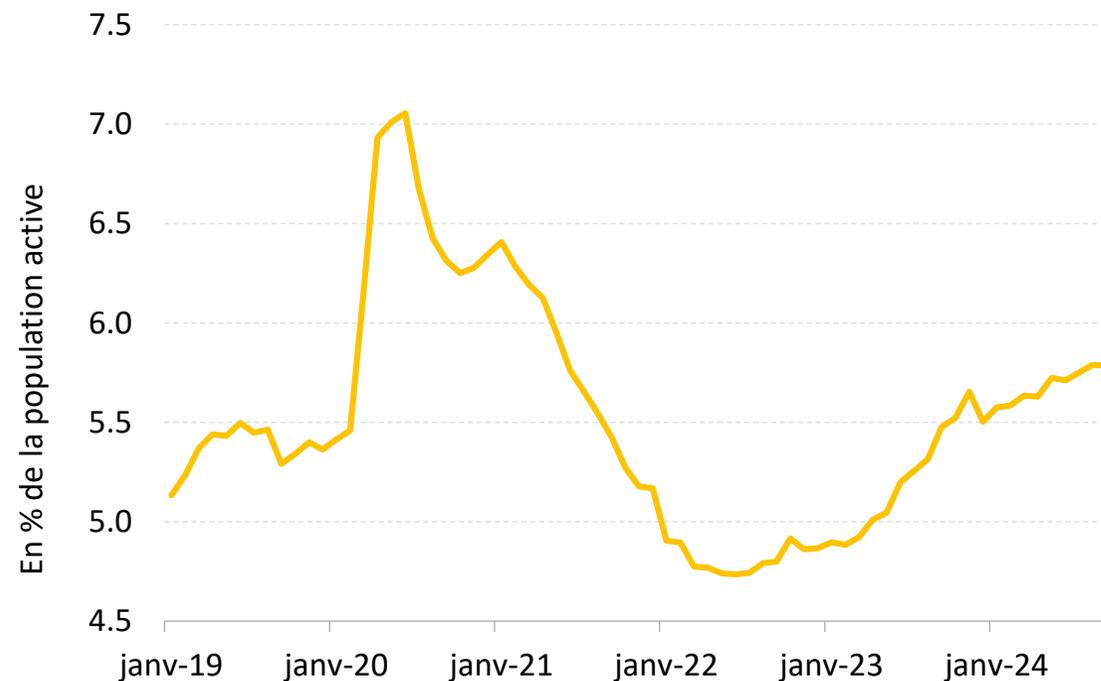
L'emploi ralentit... et baisse même dans certaines branches

Emploi par branche



Source : STATEC (Comptes nationaux)

Taux de chômage



Sources: ADEM, STATEC (données désaisonnalisées - dernier point : sept. 2024)

Une progression des recettes fiscales encore largement stimulée par les impôts sur les sociétés

Recettes fiscales (en base caisse)

	2024		Evolution 2024/2023
	9 mois		
	En Mio EUR	En %	
Taxes du type TVA	4 254	382	9.9
Impôts sur les ménages	7 062	746	11.8
Impôts sur les sociétés	3 692	974	35.8
Taxe d'abonnement	956	58	6.5
Droits d'accise	1 524	149	10.8
Droits d'enregistrement	148	-48	-24.3
Autres	1 324	18	1.4
Recettes fiscales totales	18 961	2 279	13.7

Sources: Administrations fiscales, STATEC

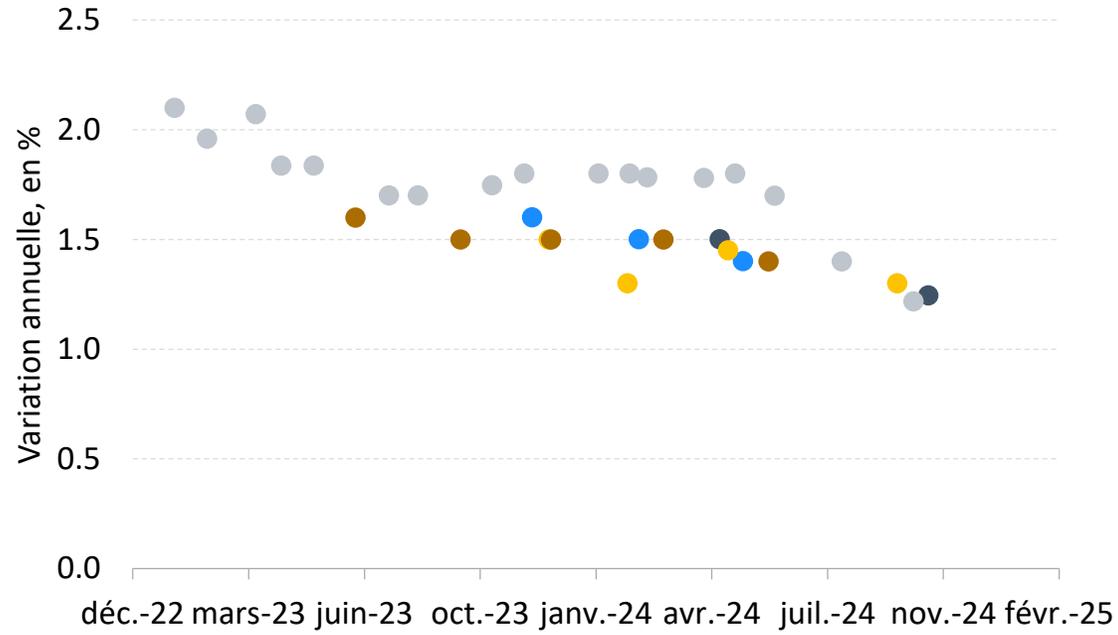
2



Prévisions

En 2025, faible croissance pour la zone euro mais l'inflation convergerait vers la cible de 2%

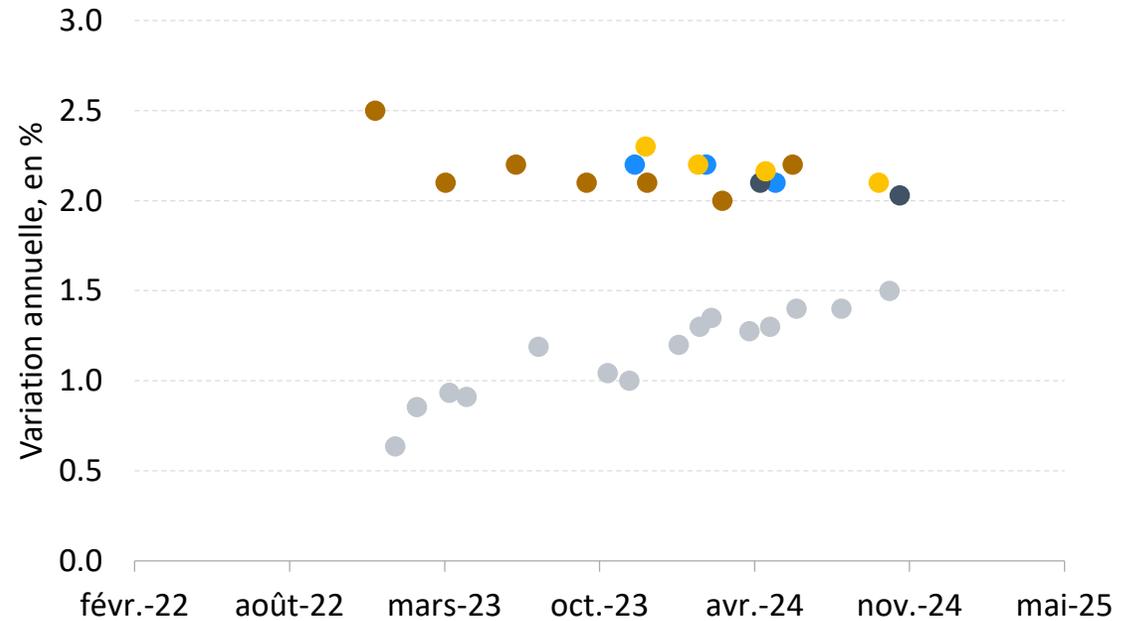
Prévisions de croissance



Date de publication des prévisions

- Commission Européenne
- FMI
- OCDE
- OE
- ECB

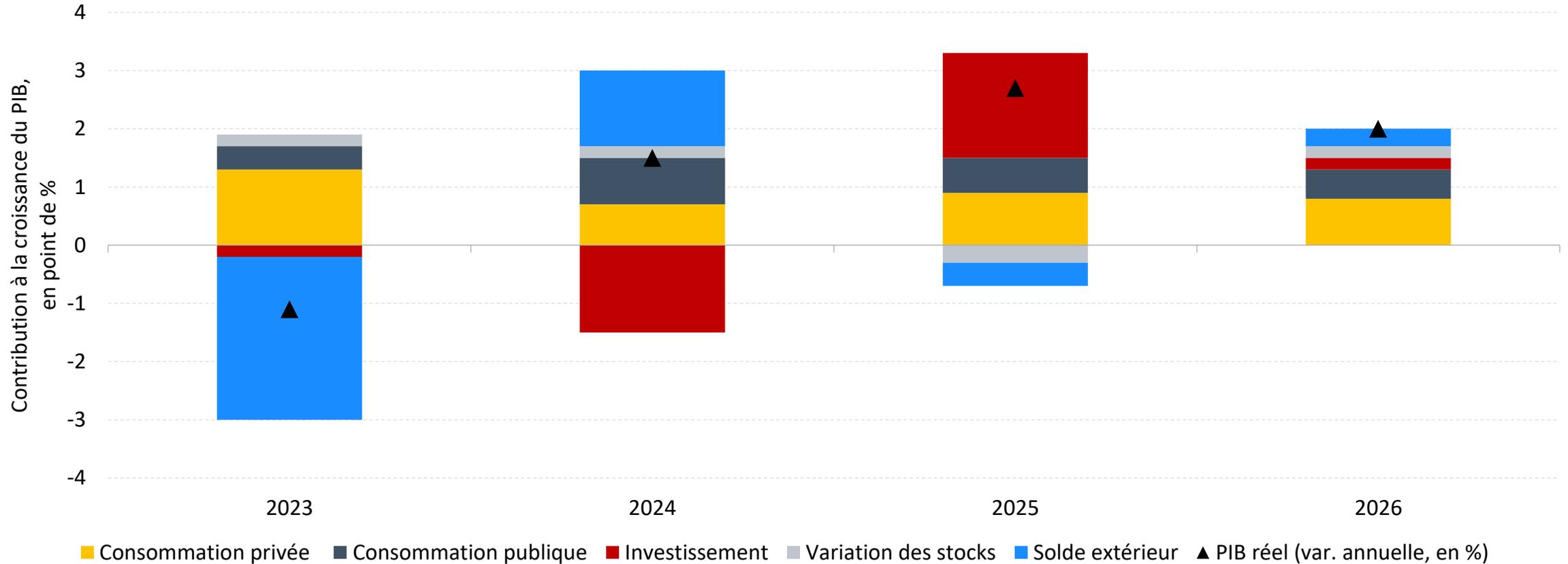
Prévisions d'inflation



Date de publication des prévisions

- Commission Européenne
- FMI
- OCDE
- OE
- ECB

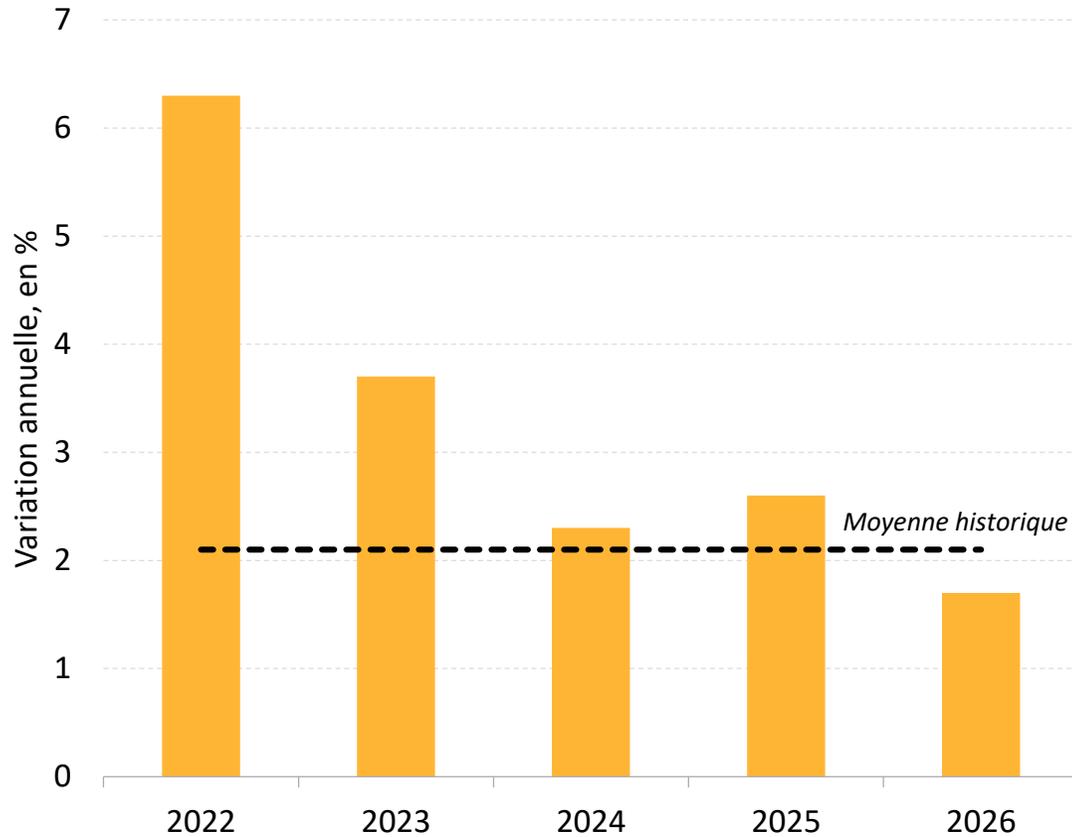
Au Luxembourg, l'investissement soutiendrait la croissance en 2025



Source: STATEC

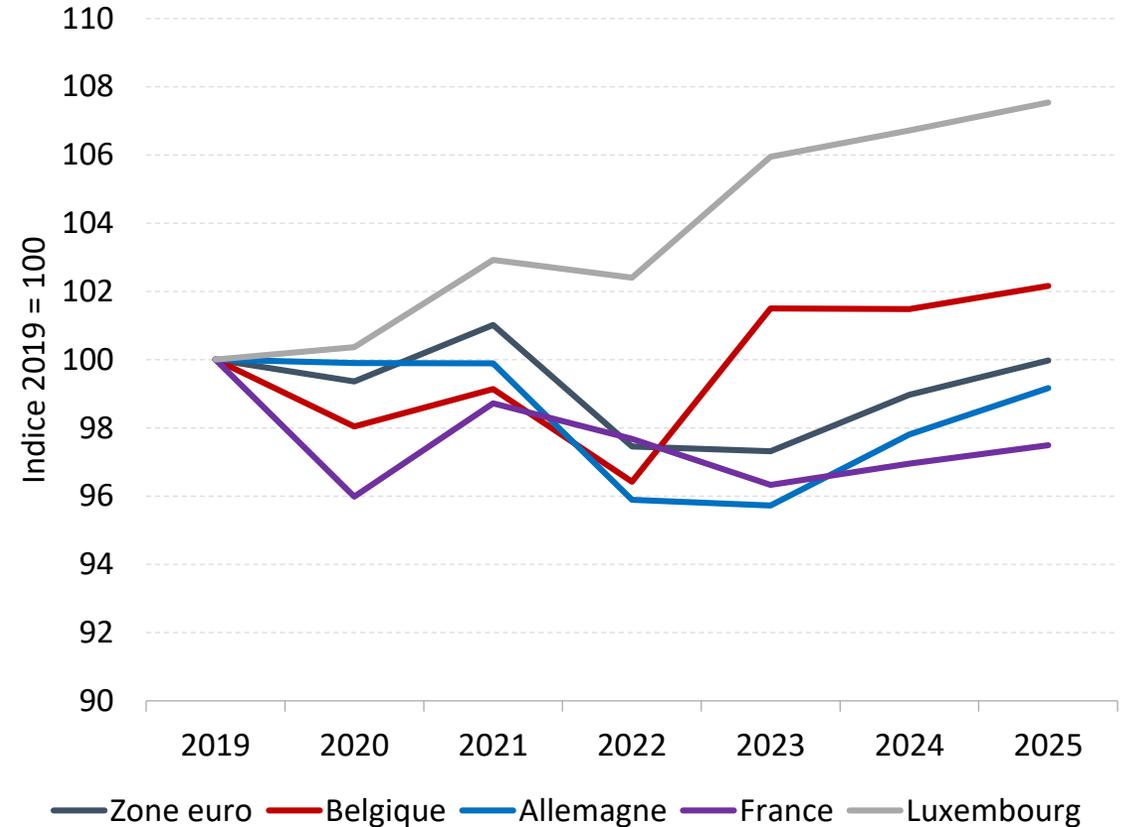
L'inflation ralentirait mais le coût salarial demeurerait relativement élevé

Inflation



Source: STATEC

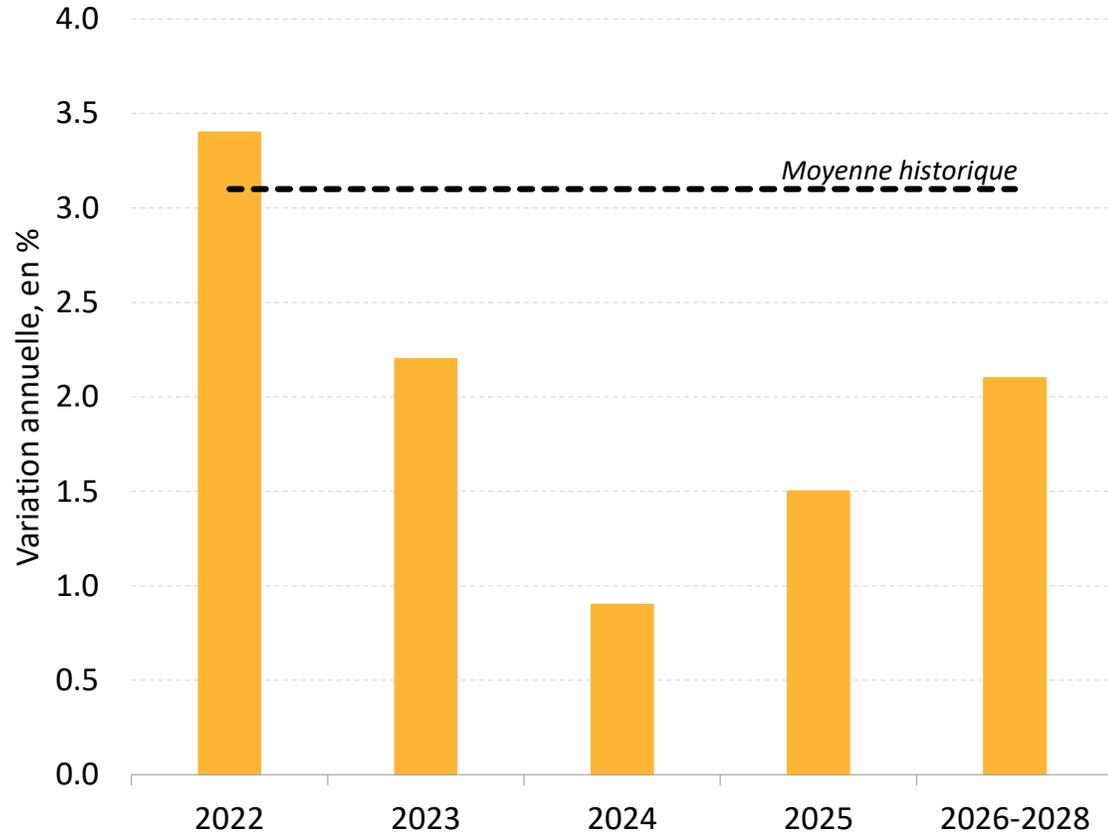
Coût salarial moyen réel



Sources: STATEC, OCDE, Commission européenne

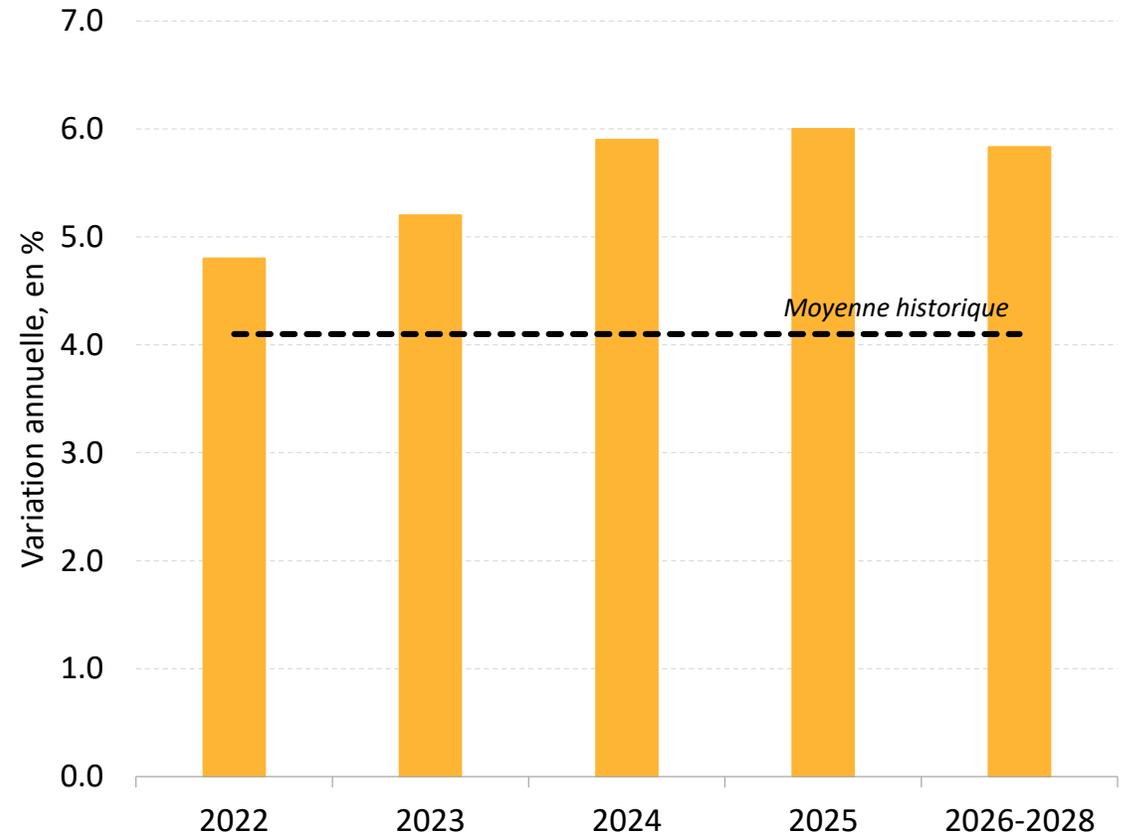
Le marché du travail peinerait à se rétablir

Emploi total



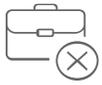
Source: STATEC

Chômage



Source: STATEC

Prévisions de moyen terme du STATEC de septembre 2024

	1995-2023	2023	2024	2025	2026-2028
		<i>Evolution en % sauf si spécifié différemment</i>			
 PIB nominal / en valeur	6.1	2.3	3.2	5.9	5.3
 PIB réel / en volume	3.0	-1.1	1.5	2.7	2.7
 Emploi total intérieur	3.1	2.2	0.9	1.5	2.1
 Taux de chômage (% de la pop. act.)	4.6	5.2	5.9	6.0	5.8
 Indice des prix à la consommation (IPCN)	2.1	3.7	2.3	2.6	1.7
 Echelle mobile des salaires	2.0	5.7	2.9	2.3	1.6

STATEC

Institut national de la statistique
et des études économiques

Thank you! / Merci !



13, rue Erasme
L-1468 Luxembourg



(+352) 247-84219



info@statec.etat.lu

statistiques.public.lu



@Statec
Luxembourg



/STATEC



@STATEC



Statec
Luxembourg